

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 45^e année - N° 11 - Jeudi 23 mars 2023

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission cantonale de tir de l'arrondissement 22 du Canton du Jura pour la fin de la période 2021-2025

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 34, alinéa 1, lettre a, de l'ordonnance sur le tir hors du service du 5 décembre 2003¹⁾,

vu l'arrêté du 9 mars 2021 portant nomination des membres de la commission de tir de l'arrondissement 22 du Canton du Jura pour la période 2021-2025,

arrête:

Article premier Le plt Sydney Charles, 2830 Courrendlin, est nommé membre de la commission cantonale de tir de l'arrondissement 22 du Canton du Jura pour la fin de la période administrative 2021-2025, en remplacement du maj Dany Contreras, démissionnaire.

Art. 2 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} mars 2023.

Delémont, le 14 mars 2023

Au nom du Gouvernement

Le président: Jacques Gerber

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 512.31

République et Canton du Jura

Arrêté portant création d'un groupe de travail temporaire chargé du suivi de la mise en œuvre de l'initiative fédérale «Pour des soins infirmiers forts»

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu la décision populaire relative à l'initiative fédérale «Pour des soins infirmiers forts» (ci-après: initiative sur les soins infirmiers),

vu l'article 13 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 26 octobre 1978¹⁾,

arrête:

Article premier Il est constitué un groupe de travail temporaire chargé du suivi de la mise en œuvre de l'initiative fédérale «Pour des soins infirmiers forts» dans la République et Canton du Jura.

Art. 2 Sont nommés membres du groupe de travail:

- M^{me} Mélanie Brühlhart, cheffe du Service de la santé publique;
- M^{me} Sophie Chevrey-Schaller, adjointe de la cheffe du Service de la santé publique et responsable des institutions de soins;
- M. Joé Gueniat, conseiller juridique au Service de la santé publique;
- M^{me} Catherine Citherlet, directrice des soins à l'Hôpital du Jura;
- M. Manuel Donzé, chef du Service de la formation postobligatoire;
- M^{me} Catia Filieri, infirmière cheffe, représentante de CURAVIVA Jura;
- M^{me} Anne Guyot, secrétaire générale de la section Neuchâtel-Jura de l'Association Suisse des infirmières et infirmiers;
- M^{me} Céline Jolidon, directrice de l'Organisation jurassienne du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé du social;
- M^{me} Anne-Françoise Loup, directrice du domaine Santé à la Haute Ecole Arc;
- M. Daniel Roulin, directeur du domaine Santé-social au Centre de formation professionnelle Berne francophone;
- M^{me} Nicole Ventura, directrice adjointe à la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile.

Art. 3 Le groupe de travail est en particulier chargé de:

- soutenir le Service de la santé publique dans l'établissement des besoins en soins au niveau cantonal;
- soutenir le Service de la santé publique dans la planification des capacités de formation au niveau cantonal;
- soumettre au Service de la santé publique des propositions quant aux plans de formation à élaborer.

Art. 4 ¹ La présidence du groupe de travail est confiée à M^{me} Mélanie Brülhart, cheffe du Service de la santé publique.

² Le secrétariat du groupe de travail est assuré par le Service de la santé publique.

Art. 5 Les membres du groupe de travail sont soumis au secret de fonction tel que défini à l'article 25 de la loi du 22 septembre 2010 sur le personnel de l'Etat²).

Art. 6 Les membres du groupe de travail n'appartenant pas à l'administration cantonale sont indemnisés conformément à l'ordonnance du 11 novembre 1980 concernant la durée des mandats et les indemnités journalières et de déplacement des membres de commissions cantonales³).

Art. 7 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 14 mars 2023

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 172.11
2) RSJU 173.11
3) RSJU 172.356

Département de la formation, de la culture et des sports

**Arrêté
portant nomination d'une membre
de la commission du patrimoine historique
pour la fin de la période 2021-2025**

Le Département de la formation, de la culture et des sports de la République et Canton du Jura,

vu l'article 3 du règlement concernant la conservation des objets d'art et monuments historiques, du 6 décembre 1978,

arrête:

Article premier Est nommée membre de la commission pour la fin de la période 2021-2025, en remplacement de M^{me} Christine Salvadé démissionnaire:

- Madame Elodie Paupe,
cheffe de l'Office de la culture, Porrentruy

Art. 2 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué: à l'intéressée; aux membres de la commission; à l'Office de la culture; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 3 mars 2023.

Le ministre de la formation, de la culture et des sports:
Martial Courtet.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **44^e Critérium Jurassien**

Tronçons,
dates et durée: **Vendredi 31 mars 2023**

Courtemaury – Saint-Ursanne –
Montenol – Epauvillers – Soubey –
Les Enfers: de 16h30 à 21h15

Samedi 1^{er} avril 2023

Vendlincourt – Alle sur réseau
communal: de 6h00 à 18h15

Saint-Brais – Saulcy: de 6h30 à 19h00

Prépetitjean – Saignelégier
(camping): de 7h15 à 20h00

Col des Rangiers (restaurant) –
Les Malettes – La Caquerelle:
de 10h00 à 15h00

Particularités: Néant

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 14 mars 2023.

Service des infrastructures

La cheffe de service et ingénieure cantonale:
Sheila Demierre.

**Publications
des autorités judiciaires**

Tribunal cantonal

Nominations

Le Tribunal cantonal a procédé, le 6 mars 2023, à la nomination de trois juges assesseurs du Conseil de prud'hommes pour la suite de la période 2021-2025, en remplacement des titulaires ayant atteint l'âge légal.

GROUPE 1

(horlogerie, artisanat du métal, métallurgie, mécanique, électricité, etc.)

Section employeurs:

Monsieur Dominique Girardin, Porrentruy
(Chambre de commerce et d'industrie du Jura)

Section travailleurs:

Monsieur Ricardo De Sousa, Delémont (UNIA)

GROUPE 2

(bâtiment, bois, génie civil, mines, agriculture, sylviculture, etc.)

Section employeurs:

Madame Danielle Choulat, Courtemaîche (Fer ArcJU)

Porrentruy, le 16 mars 2023.

Au nom du Tribunal cantonal

Le président: Pascal Chappuis.

La première greffière: Lisiane Poupon.

Tribunal cantonal

Nominations

Le Tribunal cantonal a procédé, le 16 mars 2023, à la nomination d'un juge assesseur du Tribunal des baux à loyer et à ferme, pour la suite de la période 2021-2025, en remplacement d'un titulaire ayant atteint l'âge légal.

**Groupe bailleur de logements individuels
et locaux commerciaux:**

Monsieur Gérard Brunner, Porrentruy
(Association jurassienne des propriétaires fonciers)

Porrentruy, le 16 mars 2023.

Au nom du Tribunal cantonal

Le président: Pascal Chappuis.

La première greffière: Lisiane Poupon.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Le Bémont

**Assemblée communale ordinaire
mercredi 12 avril 2023, à 20h00, à l'école du Bémont**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2022.
2. Statuer sur la promesse d'admission de M^{me} Agnès Simonin au droit de cité du Bémont.
3. Encranement:
 - a) Discuter et approuver les modifications de surfaces;
 - b) Décider le mode d'encranement;
 - c) Prendre connaissance de la liste des droits de pâture. Décider et approuver le prix minimum. Vente des droits supplémentaires.
4. Divers et imprévu.

Le Bémont, le 16 mars 2023.

Conseil communal.

Cœuve

**Entrée en vigueur
du règlement relatif au statut du personnel**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Cœuve le 14 décembre 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 28 février 2023.

Réuni en séance du 14 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Delémont

**Entrée en vigueur
du règlement relatif au raccordement
des installations de production d'énergie
et à la reprise de l'énergie produite (RIPE)**

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil de ville de Delémont le 28 novembre 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 mars 2023.

Réuni en séance du 14 mars 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Au nom du Conseil communal

Le président: Damien Chappuis.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Develier

**Assemblée communale extraordinaire
lundi 3 avril 2023, à 19h30,
à la halle de gymnastique de l'école**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2022, publié sur le site internet de la commune.
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 90000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le raccordement de la ferme «Le Tivila» au réseau d'eau communal et don-

ner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider.

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 120000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le déplacement des lignes électriques moyenne et basse tension au lieu-dit «Planches des Cœuches» dans le cadre du projet de construction de la Société coopérative de fromagerie.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 80000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement du chauffage de l'immeuble Rue de la Liberté 69, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 210000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement énergétique, ainsi que pour divers travaux d'entretien au bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 100000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la mise en place d'installations de production d'énergie solaire au bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt.
7. Divers.

Develier, le 14 mars 2023.

Conseil communal.

Avis de construction

Les Breuleux

Requérants: Sarah et Fabio Tomassini, Haut du Village 5, 2345 La Chaux-des-Breuleux. Auteur du projet: STUDIOV9 Sàrl architectes MA HES SIA, Bastien Jeandrevin, Dammweg 3, 2502 Bienne.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle maison et d'un appartement à La Chaux-des-Breuleux.

Cadastre: La Chaux-des-Breuleux. Parcelle N° 650, sise à la rue Le Clos sur Vent du Village, 2345 La Chaux-des-Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements; article 58 OCAT.

Dimensions: Longueur 19m00, largeur 14m50, hauteur 5m55, hauteur totale 8m75.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique TC, isolation, brique TC, crépi blanc cassé et bardage vertical mélèze naturel; toiture: charpente bois isolée, tuiles rouges et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées,

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 15 mars 2023.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Epiquez

Requérant: Martin Marchand, Le Réchesse, 2887 Clos du Doubs. Auteur du projet Agrola SA, Jean-Paul Goudin, Route de Chardonne 2, 1070 Puidoux.

Description de l'ouvrage: Pose d'une installation solaire photovoltaïque sur les pans est et ouest du corps principal du bâtiment N° 53, ainsi que sur le pan sud de l'aile nord, pour un total de 896 m².

Cadastre: Epiquez. Parcelle N° 109, sise à la rue La Réchesse, 2886 Epiquez. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT)

Description: Panneaux solaires 896 m².

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 16 mars 2023.

Conseil communal.

Cœuve

Requérant et auteur du projet: Planibat Sàrl, Coinat d'Es-sertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec couvert à voiture; pose d'une PAC extérieur, d'un poêle, d'un conduit de fumée et de panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Cœuve. Parcelle N° 3575, sise à la Rue des Vergers, 2932 Cœuve. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Sur le Crêt.

Dimensions: Longueur 13m50, largeur 11m15, hauteur 6m20, surface panneaux 8 m².

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois isolée, fini tuiles grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cœuve, Milieu du Village 45, 2932 Cœuve, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'amé-

nement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 20 mars 2023.

Conseil communal.

Cornol

Requérants: Jennifer et Miguel Orlando, Route des Rangiers 28, 2952 Cornol. Auteur du projet: Francis Beuchat Sàrl, Francis Beuchat, Zone artisanale du Pécal 4, 2952 Cornol.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage pour deux véhicules, cave et réduit; aménagement d'une terrasse couverte au rez et d'une terrasse à l'étage. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 5050, sise à la Rue du Breuil, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb. Plan spécial: Breuil.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 17m48, largeur 15m88, hauteur 5m71, hauteur totale 7m67.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, blanc cassé; toiture: tuiles, anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 20 mars 2023.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérants: Vincenzo et Selvaggia Barisciola, Rue du 23-Juin 10, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Bulani - Architecture, Jean-Pierre Bulani, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Transformations intérieures du bâtiment existant et remplacement du chauffage par une pompe à chaleur + regroupement de deux logements actuels par un seul logement.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 768, sise à la Route de Châtillon, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Selon plans déposés; valeur de la planification de la PAC: 45,7 dBA (jour) / 44,7 dBA (nuit).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 14 mars 2023.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Baccinex SA, Rue de la Source 3, 2822 Courroux. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Rue de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Mise en place d'une nouvelle installation de compresseurs attenante au nord du bâtiment N° 1A existant; installation clé en main posée dans un conteneur maritime.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 2813, sise à la Rue de la Source 1A, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dimensions: Longueur 9m50, largeur 2m95, hauteur 3m20, hauteur totale 3m20.

Genre de construction: Matériaux façades: construction métallique préfabriquée, fini teintes RAL 9006 (aluminium blanc) et RAL 3002 (rouge carmin); toiture: construction métallique préfabriquée, fini teinte RAL 9006 (aluminium blanc).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 24 mars 2023.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Carmo Acacio Walter François et Rosa-Chiara, Rue du Temple 34, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arcogestim Services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation complète d'une maison familiale comprenant la création d'une véranda en façade ouest, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, réfection des toitures et façades et construction d'un couvert à voiture avec local de rangement.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 913, sise à la Rue du Temple 34A, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb.

Dimensions véranda: Longueur 5m69, largeur 4m00, hauteur 2m74, hauteur totale 3m43; couvert à voitures: longueur 9m74, largeur 6m04, hauteur 3m20.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage blanc cassé et lambrissage en bois brun; toiture: tuile Jura brune.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 20 mars 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Service des infrastructures, Section de l'Unité Territoriale IX, Les Prés Roses 3, 2800 Delémont. Auteur du projet: sd ingénierie jura sa, Rue Victor-Helg 18, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Agrandissement de la station de lavage véhicules du Centre d'entretien N16 à Delémont.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 5075, sise à la rue Prés Roses, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAf.

Dimensions: Longueur 4m90, largeur 8m00, hauteur 6m55.

Genre de construction: Matériaux façades: béton apparent; toiture: toiture plate gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 20 mars 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Home Steel Sàrl, Route de Porrentruy 74, 2800 Delémont. Auteur du projet: Architecture Rais Sàrl, Préfecture 10, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une usine avec une halle d'entreposage.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 4432, sise au lieu-dit Espace Industriel, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb B. Plan spécial: N° 6 Zone Industrielle.

Dimensions: Longueur 65m00, largeur 60m00, hauteur 10m00.

Genre de construction: Façades: structure métallique, tôle couleur gris; toiture: gravier, panneau solaires couleur gris et noir.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 mars 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Undervelier

Requérant: Bruno Kaeslin, Route du Pichoux 19, 2863 Undervelier. Auteur du projet: Berthold planification sàrl, Les Rochettes 13b, 1595 Faoug.

Description de l'ouvrage: Agrandissement d'une stabulation libre pour vaches laitières.

Cadastre: Undervelier. Parcelle N° 281, sise à la rue Les Lavines, 2863 Undervelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 32m77, largeur 10m42, hauteur 3m32, hauteur totale 7m10.

Genre de construction: Façades: bois autoclavé brun; toiture: tôle sandwich isolée brun cuivré, RAL 8004.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 mars 2023.

Conseil communal.

Montfaucon

Requérant: Dorian Dubied, Chemin de la Deute 11, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Daniel Giorgio, Rue de la Communance 146, 2362 Montfaucon.

Description de l'ouvrage: Déplacement d'un petit grenier de la parcelle N° 345 du Bémont sur la parcelle N° 205 de Montfaucon.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 205, sise au Chemin de la Deute 11, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 6m10, largeur 4m70, hauteur 3m75, hauteur totale 4m70.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois, teinte naturelle; toiture: charpente bois, tuiles TC rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 mai 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'amé-

nement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 17 mars 2023.

Conseil communal.

Montfaucon

Requérants: Serge et Catherine Trolliet-Buchs, Le Pré-Petitjean 71, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Swiss-instasolar Sàrl Swiss-instasolar Sàrl, Route André Piller 33G, 1762 Givisiez.

Description de l'ouvrage: Installation photovoltaïque.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 225, sise à la rue Sous-les-Barres, Le Prépetitjean 71, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 12m46, largeur 6m88.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 mai 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 17 mars 2023.

Conseil communal.

Pleigne

Requérant: Christoph Merian Stiftung, Laura Ortiz, St. Alban-Vorstadt 12, 4052 Basel. Auteur du projet: Eggenchwiler Perroud AG, Susan Zöbeli, Ziegeleistrasse 61, 4242 Laufen.

Description de l'ouvrage: Transformation intérieure et réfection des façades (pose d'un crépi isolant et remplacement des fenêtres) du bâtiment N° 86J.

Cadastre: Ederswiler. Parcelle N° 1126, sise au lieu-dit Le Löwenburg, 2813 Ederswiler. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZAa.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Genre de construction: Matériaux façades: suppression crépi existant et pose d'un crépi isolant, teinte idem existante; toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 20 mars 2023.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérant: Amédé Charmillot, Rue du Jura 2, 2824 Vicques. Auteur du projet: Sébastien Roger Chèvre, Rue Emile-Boéchat 3, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remblayage/remodelage du terrain pour exploitation agricole; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelles N°s 931 et 918, sises à la rue Prés Ronds, 2824 Vicques. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: Devant Vicques.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Genre de construction et dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 20 mars 2023.

Conseil communal.

tion et des entretiens RH. Les dates de ces différentes étapes sont disponibles sur le site www.cifpol.ch.

Entrée en fonction: L'École de police débute en janvier 2024.

Lieu de travail: CIFPol, écoles de Colombier et Granges-Paccot ainsi que le territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe du commandant de la Police cantonale jurassienne, tél. 032 420 65 65.

Une séance d'information sur les métiers de la police est prévue le lundi 27 mars 2023, 19h00, à Delémont, salle audiovisuelle 2-11 de l'école professionnelle artisanale, rue de la Jeunesse 32 à Delémont. Les informations sont également disponibles par ce lien:

<https://www.jura.ch/DIN/POC/Travailler-a-la-police/Conditions-et-informations.html>

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de candidature sur le site: www.cifpol.ch, et postulez **jusqu'au 16 avril 2023**. Le processus de recrutement y est précisément décrit.

www.jura.ch/emplois

Mises au concours

JURA^{CH} RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de départs, la Police cantonale jurassienne recrute des

Aspirant-e-s de police

Mission: Apprendre et veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Acquérir les

connaissances pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Selon son niveau de compétences, assurer la protection des personnes et des biens. Participer aux actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Selon ses capacités, empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Réussir les objectifs fixés par l'école de police, ainsi que le brevet fédéral de police

Profil: Etre âgé-e de 18 ans au minimum; bénéficier d'au minimum une année d'expérience professionnelle; être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C; posséder une formation scolaire ou professionnelle sanctionnée par un certificat de capacité ou un titre jugé équivalent; justifier d'une bonne culture générale; jouir d'une bonne condition physique; être titulaire du permis de conduire catégorie B. Les candidat-e-s retenu-e-s devront suivre avec succès la formation de policier-ère (une année d'école et une année de stage) et obtenir le Brevet fédéral de policier-ère.

Examens préalables: Des examens préalables seront organisés et porteront notamment sur le français, le sport, les compétences cognitives, des mises en situa-



Le Service de la formation postobligatoire (SFP) met au concours le poste de

Responsable du centre numérique à 80-100%

Mission: Mettre en œuvre le plan numérique de la formation postobligatoire. Encadrer et organiser les activités

du centre numérique du SFP. Coordonner les activités numériques en collaboration avec la direction du SFP et les directions de division. Assurer la gestion administrative des projets numériques du secteur. Coordonner les actions numériques de manière cantonale en collaboration avec le Service de l'enseignement et le Service de l'informatique.

Profil: Au bénéfice d'un Master universitaire dans le domaine de l'informatique / numérique, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous possédez une expérience avérée dans la conduite de projets informatiques. Vous disposez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Vous êtes au bénéfice d'un DAS dans le domaine du numérique scolaire, ou d'une formation complémentaire jugée équivalente. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités et possédez des compétences en gestion opérationnelle. Vous disposez d'une réelle force de proposition et êtes capable de mener un dialogue pédagogique et technologique.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: Immédiate ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Manuel Donzé, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 60 ou par courriel à manuel.donze@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch avec la mention « Postulation Responsable du centre numérique du SFP », **jusqu'au 14 avril 2023**. Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ du titulaire, le Service des infrastructures, pour la Section de l'Unité territoriale IX, met au concours le poste d'

Agent-e d'exploitation voirie UTIX à 80-100%

Mission: Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, veiller à l'entretien et la disponibilité du réseau des routes nationales de l'Unité Territoriale IX, à la sécurité des usagers de la route en toute saison et ceci 24h/24. Assumer, en équipe ou selon les cas individuellement, l'entretien complet des routes et de ses abords; balayage, vidange des dépotoirs, curage des canalisations, déblaiement de la neige et salage, remise en état des parapets de ponts, des barrières et des clôtures, nettoyage des routes et de leurs abords, fauchage des talus mécaniquement et manuellement, élagage des buissons et des arbres, pose et entretien de la signalisation, pose et remplacement des glissières de sécurité, etc. Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année à des travaux d'entretien urgents. Prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Faire partie des équipes de piquet et d'intervention durant toute l'année et plus particulièrement assurer un service hivernal 24h/24.

Profil: CFC d'agent-e d'exploitation, d'un métier de la construction ou formation et expérience jugées équivalentes. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire catégorie CE. Etre disponible, posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de voirie et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien N16 ou disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent-e d'exploitation voirie II / Classe 8.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Stadelmann, chef de section de l'Unité territoriale IX, tél. 032 420 60 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 14 avril 2023** et comporter la mention « Postulation Agent-e d'exploitation voirie UTIX à 80-100% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Commune de Courchavon

Le Conseil communal met au concours le poste de

Géomètre-conservateur / géomètre conservatrice.

Mission: Assurer le travail de mise à jour permanente de la mensuration officielle de la commune, conformément aux dispositions fédérales et cantonales en la matière.

Exigences: Etre inscrit au Registre fédéral des géomètres; disposer des ressources matérielles et du personnel compétent pour l'accomplissement de ses tâches ou s'engager à les acquérir.

Rémunération: Le géomètre-conservateur ou la géomètre-conservatrice est rémunéré-e pour son activité conformément aux dispositions du contrat de service de l'ordonnance sur le tarif des honoraires pour la conservation des documents cadastraux (RSJU 215.342.6).

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2024, pour une durée indéterminée.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Lallau, maire, au 032 466 11 38, ou M. Jean-Claude Juillerat, responsable de la mensuration officielle, au 032 420 53 10.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire et d'un extrait de poursuites.

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation » au Conseil communal, **jusqu'au 30 avril 2023**.

Courchavon, le 17 mars 2023.



La Fondation Père-ne est un centre de pédagogie et d'éducation spécialisées, dont la mission est la scolarisation et le suivi éducatif d'enfants et d'adolescents, de la naissance à 20 ans, ayant des besoins éducatifs particuliers. Elle accompagne des enfants et adolescents connaissant des difficultés significatives d'apprentissage scolaire, consécutives à un handicap mental, à des atteintes psychopathologiques, à des troubles du développement, du comportement ou du langage.

Dans la perspective du départ en retraite de la titulaire et dans le cadre du renforcement du support à nos missions, nous cherchons un-e

Responsable du secteur des services administratif, RH et généraux entre 70 et 100%

Contrat à durée indéterminée

Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023 ou date à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Votre mission principale: Définir les objectifs du secteur des services administratifs, RH et généraux et gérer les différents projets; assurer les missions supports de l'Institution, veiller à la collaboration et à la cohésion entre les différents secteurs; conduire le secteur dans le respect des normes administratives en vigueur; coordonner et superviser les activités des différents services en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations.

Votre profil: Master en économie d'entreprise ou formation jugée équivalente; une expérience dans un poste similaire; d'excellentes compétences analytiques, organisationnelles et administratives; proactivité et force de propositions font partie de vos compétences générales; maîtrise des outils informatiques et d'un ERP (dans l'idéal Pro Concept); aisance en rédaction, communication et négociation, polyvalence et capacité d'évoluer dans un environnement multi-tâches; une bonne résistance au stress.

Nous vous offrons: Un travail intéressant et varié dans un environnement en pleine évolution; un poste de cadre au sein de l'équipe de Direction; des possibilités de formation continue; un salaire selon échelle de traitements (U) de la RCJU et des conditions de travail selon la CCT de l'AJMEA.

Délai de mise au concours et informations:

Votre dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, copies des diplômes et certificats de travail) doit être envoyé par courriel et en un seul fichier **jusqu'au 3 avril 2023** à l'adresse suivante:

genevieve.constantin@perene.ch

Seules les candidatures envoyées par courriel seront traitées.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Geneviève Constantin, Directrice, au 032 421 16 20.



La Fondation Pèrène est un centre de pédagogie et d'éducation spécialisées, dont la mission est la scolarisation et le suivi éducatif d'enfants et d'adolescents, de la naissance à 20 ans, ayant des besoins éducatifs particuliers. Elle accompagne des enfants et adolescents connaissant des difficultés significatives d'apprentissage scolaire, consécutives à un handicap mental, à des atteintes psychopathologiques, à des troubles du développement, du comportement ou du langage.

Dans la perspective du départ en retraite de la titulaire et dans le cadre du renforcement du support à nos missions, nous cherchons un-e

Responsable du secteur des finances entre 50 et 70%

Contrat à durée indéterminée

Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2023 ou date à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Votre mission principale: Définir les objectifs du secteur des Finances et gérer les différents projets; établir et mettre à disposition de la Direction et du Conseil de Fondation les éléments qui touchent aux domaines de la planification et de la gestion financière de la Fondation; conduire le secteur des finances dans le respect des normes comptables et administratives en vigueur; établir les différents états financiers, les bouclements

intermédiaires et annuels; élaborer le budget annuel de la Fondation, consolider les budgets des secteurs; assurer la gestion du patrimoine immobilier.

Votre profil: Master en économie d'entreprise ou formation jugée équivalente; une expérience dans un poste similaire; une excellente connaissance des normes et exigences comptables; d'excellentes compétences analytiques, organisationnelles et administratives; proactivité et force de propositions font partie de vos compétences générales; maîtrise des outils informatiques et d'un ERP (dans l'idéal Pro Concept); une bonne résistance au stress.

Nous vous offrons: Un travail intéressant et varié dans un environnement en pleine évolution; un poste de cadre au sein de l'équipe de Direction; des possibilités de formation continue; un salaire selon échelle de traitements (U) de la RCJU et des conditions de travail selon la CCT de l'AJMEA.

Délai de mise au concours et informations:

Votre dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, copies des diplômes et certificats de travail) doit être envoyé par courriel et en un seul fichier jusqu'au 3 avril 2023 à l'adresse suivante:

genevieve.constantin@perene.ch

Seules les candidatures envoyées par courriel seront traitées.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Geneviève Constantin, Directrice, au 032 421 16 20.

**H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE**

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Responsable de projet pour la formation obligatoire des enseignant-e-s au nouveau MER de français 40%

Plus d'informations sur www.hep-bejune.ch/emploi

Délai de postulation: **21 avril 2023**